



Séance du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2023

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 15 décembre 2023

N°3/Finances

Décision Modificative n°3 - Budget Principal de la Ville - Exercice 2023

Le vendredi 15 décembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 7 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Teresa EVERARD

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Myriam KASSA, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Géraldine MEDDA par M. Jean-Louis MARSAC, M. Gourta KECHIT par M. Maurice MAQUIN, M. Faouzi BRIKH par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par M. Allaoui HALIDI, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Rosa MACEIRA, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Virginie SALIBA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absent excusé : M. Mohamed ANAJJAR

Absent :

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°3 au budget principal de la Ville pour l'exercice 2023.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif du Budget Principal de la Ville – 2023, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2023,

VU la Décision Modificative n°1 au Budget Principal de la Ville – 2023, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2023,

VU la Décision Modificative n°2 au Budget Principal de la Ville – 2023, approuvée par

délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2023,

APPROUVE la décision modificative n°3 au Budget Principal de la Ville - 2023, annexée à la présente délibération.

ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 37 386 180,40 € au lieu de 37 354 187,40 € (restes à réaliser compris).

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	LIBELLE CHAPITRE	Dépenses	Recettes
900	SERVICES GENERAUX DES ADMINIST.PUBLIQUES LOCALES	30 000 €	
904	SPORT ET JEUNESSE	1 993 €	
912	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES		221 051 €
919	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		- 189 058 €
Total général		31 993 €	31 993 €

ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 51 320 486,40 € (balance inchangée depuis la décision modificative n°2).

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	LIBELLE CHAPITRE	Dépenses	Recettes
920	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRAT.PUBLIQUES LOCALES	-422 500 €	
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	-170 000 €	
922	ENSEIGNEMENT- FORMATION	360 000 €	
923	CULTURE	196 640 €	
924	SPORT ET JEUNESSE	328 009 €	
926	FAMILLE	60 000 €	
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	-170 000 €	

931	OPERATIONS FINANCIERES	6 909 €	
939	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-189 058 €	
Total général		0,00 €	0,00 €

Soit, une balance générale de : 88 706 666,80 € au lieu de 88 674 673,80 €.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le :

21 DEC. 2023

Transmission en Sous-préfecture le : **21 DEC. 2023**